



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



06156271

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 04 OCT. 2006

Greffier
~~Le greffier en chef,~~

V. FOURNAUX
Greffier

N° d'entreprise 0882.563.012

Dénomination

(en entier)

TAPIS-CLEAN

Forme juridique Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège Rue Fédis, 9

5500 Bouvignes (Dinant)

Objet de l'acte : **Augmentation de Capital**

Texte : D'un procès-verbal reçu par Maître Véronique DOLPIRE, notaire à Dinant, soussignée, le vingt cinq septembre deux mil six, portant à la suite la mention: "Enregistré à Dinant le vingt six septembre deux mil six, vol 542 fol 08 case 11. six rôles sans renvoi Reçu vingt cinq (25) euros Le Receveur, ai, (S) TH FROMENT-CHERUY"

Il résulte que :

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée TAPIS-CLEAN, ayant son siège à 5500 BOUVIGNES-DINANT, rue Fédis, 9, a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille quatre-vingt quatre euros (9.084,00 EUR) pour le porter de dix huit mille six cents euros (18.600,00 EUR) à vingt sept mille six cent quatre-vingt quatre euros (27.684,00 EUR) par la création de nonante (90) parts sociales nouvelles, sans désignation de valeur nominale, jouissant, prorata temporis, à partir de ce jour, des mêmes droits et avantages que les parts actuellement existantes.

Les nonante (90) parts nouvelles ont été intégralement souscrites comme suit par les comparants

- Monsieur GAUTHIER Jean-Pol : septante neuf parts : 79

- Madame GOFFART Martine : onze parts 11

Total : nonante parts : 90

Les associés ont déclaré accepter expressément cette répartition des parts sociales à souscrire.

Les associés ont déclaré et reconnu que chacune des parts ainsi souscrites a été intégralement libérée de sorte que la société a à sa disposition une somme de neuf mille quatre-vingt quatre euros (9 084,00 EUR).

Conformément aux dispositions de l'article 311 du Code des Sociétés, le montant des apports en numéraire, soit la somme de neuf mille quatre-vingt quatre euros (9.084,00 EUR), a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la société, ainsi que le constate une attestation de ING Banque, qui est demeurée annexée audit procès-verbal

Ces parts sociales nouvelles participeront à la répartition des dividendes à partir de ce jour.

L'Assemblée a constaté que l'augmentation du capital est effective

En conséquence, les articles 5 et 6 des statuts ont été modifié.

Pour extrait analytique conforme délivré à fin d'insertion au Moniteur 2 octobre 2006

Déposée en même temps, une expédition de l'acte contenant le texte coordonné des statuts.

VERONIQUE DOLPIRE

NOTAIRE

Rue Grande 28

5500 DINANT

☎ 082 / 22 21 15

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/10/2006 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature